

# INFO BARTRENG

## AVIS AU PUBLIC

- Par décision du 6 octobre 2023, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence dans la Cité am Wenkel à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministre de la Mobilité en date du 18.10.2023 et par la Ministre de l'Intérieur en date du 24.10.2023.

- Par décision du 6 octobre 2023, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence dans la rue des Romains à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministre de la Mobilité en date du 18.10.2023 et par la Ministre de l'Intérieur en date du 24.10.2023.

- Par décision du 27 octobre 2023, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence dans la rue de Dippach à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministre de la Mobilité en date du 07.11.2023 et par la Ministre de l'Intérieur en date du 10.11.2023.

- Par décision du 27 octobre 2023, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence dans la rue des Mérovingiens à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministre de la Mobilité en date du 07.11.2023 et par la Ministre de l'Intérieur en date du 10.11.2023.

- Par décision du 27 octobre 2023, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence dans la rue des Dahlias à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministre de la Mobilité en date du 07.11.2023 et par la Ministre de l'Intérieur en date du 10.11.2023.

- Par décision du 27 octobre 2023, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence dans la Cité Millewee à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministre de la Mobilité en date du 07.11.2023 et par la Ministre de l'Intérieur en date du 10.11.2023.

- Par décision du 27 octobre 2023, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence dans la rue de Dippach à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministre de la Mobilité en date du 07.11.2023 et par la Ministre de l'Intérieur en date du 10.11.2023.

# AVIS AU PUBLIC (SUITE)

- Par décision du 27 septembre 2023, le conseil communal a approuvé la fixation du taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2024.

La décision a été approuvée par arrêté grand-ducal en date du 13 novembre 2023.

- Par décision du 27 septembre 2023, le conseil communal a approuvé la fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2024.

La décision a été approuvée par arrêté grand-ducal en date du 13 novembre 2023.

- Par décision du 24 novembre 2023, le conseil communal a approuvé la demande de lotissement de d'une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue des Champs » en deux lots en vue de leur affectation à la construction.
- Par décision du 27 octobre 2023, le conseil communal a approuvé la demande de lotissement de d'une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue des Prés » en deux lots en vue de leur affectation à la construction.
- Par décision du 27 octobre 2023, le conseil communal a approuvé le règlement communal concernant le subventionnement relatif à la rénovation de façades.
- Par décision du 27 octobre 2023, le conseil communal a approuvé le règlement communal concernant les économies d'énergie et énergies renouvelables.
- Par décision du 11 juillet 2023, le conseil communal a approuvé la modification du PAP concernant des fonds sis à Bertrange, au lieu-dit « Helfent / route de Longwy ».

La décision a été approuvée en date du 27 octobre 2023 par Madame la Ministre de l'Intérieur.

- Par décision du 11 juillet 2023, le conseil communal a approuvé le projet de modification ponctuelle de la partie graphique du PAG concernant des fonds sis à Bertrange, au lieu-dit « route de Longwy , auf den Plaetzer, rue Pletzer ».

La décision a été approuvée en date du 25 octobre 2023 par Madame la Ministre de l'Intérieur.



Commune de BERTRANGE

**ADMINISTRATION  
DE LA GESTION DE L'EAU**


A titre d'information, nous tenons à vous communiquer par la présente les valeurs d'analyses de notre eau potable, établies par le Laboratoire de l'Eau et de l'Environnement.

L'analyse en question a été prélevée le 22.11.2023.

<i>Dureté totale (Degrés français)</i>	<b>19,00°</b>	
<i>Dureté carbonatée</i>	<b>16,00°</b>	
<i>Dureté totale (Degrés allemands)</i>	<b>10,60°</b>	
<i>Dureté carbonatée</i>	<b>9,00°</b>	
<i>Conductibilité électrique à 20 °C</i>	<b>391 µS/cm</b>	<2500
<i>pH</i>	<b>7,7</b>	6.5 - 9.5
<i>Chlorures</i>	<b>18 mg/l</b>	<250
<i>Sulfates</i>	<b>21 mg/l</b>	<250
<i>Nitrates</i>	<b>20 mg/l</b>	<50
<i>Nitrites</i>	<b>&lt;0,01 mg/l</b>	<0.50
<i>Ammonium</i>	<b>&lt;0,02 mg/l</b>	<0.50

Le bulletin d'analyses de l'eau renseigne une eau potable conforme aux normes en vigueur.

## Règlement modifié du 02 octobre 2009 relatif à l'allocation d'un subside pour l'utilisation de couches hygiéniques

Sur présentation à la fin de l'exercice financier d'une demande renseignant sur la composition de la famille, qui doit avoir sa résidence dans la commune depuis six mois au moins, la commune de Bertrange accorde un remboursement forfaitaire de 75 € par an et par personne appartenant à un ménage utilisant des couches hygiéniques pour compenser la production d'une quantité supplémentaire de déchets résiduels. Par personne appartenant à un ménage pouvant bénéficier du remboursement ci-avant, il y lieu d'entendre :

- Les bébés et enfants n'ayant pas dépassé l'âge de 3 ans,
- Les personnes âgées souffrant d'une altération ou perte du contrôle des sphincters anal ou vésical (incontinence), constatée le cas échéant par attestation médicale.

Sont exclus de tout remboursement les frais des vidanges supplémentaires effectuées dans les collectivités et institutions telles que crèches, maisons de soins, foyer de jours, maternités, etc.





Commune de BERTRANGE

## SUBVENTION POUR L'ÉLIMINATION DE COUCHES HYGIÉNIQUES ANNÉE 2023

<i>Coordonnées du demandeur</i>											
Nom et prénom											
Matricule											
Numéro, rue											
Code postal	L -	Localité									
Téléphone											
E-Mail											
<i>Coordonnées bancaires</i>											
Nom de la banque											
Titulaire du compte											
N° compte IBAN	L	U									

**Demande pour :**

- bébés et enfants n'ayant pas dépassé l'âge de 3 ans
- personnes âgées souffrant d'incontinence (attestation médicale à joindre)

Nom et prénom		Date de naissance	
Nom et prénom		Date de naissance	
Nom et prénom		Date de naissance	

Le demandeur certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts et qu'il a pris connaissance que la subvention est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Bertrange, le \_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature

**À remettre jusqu'au 15 janvier 2024 au plus tard !**

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement général sur la Protection des données du 25 mai 2018.

Réservé à l'Administration Communale			
Date d'entrée		Demande complète	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ⇒ renvoyée le :
Subvention accordée :	<input type="checkbox"/> oui ⇒ montant :	Art. 3/510/648340/99001	
	<input type="checkbox"/> non ⇒ motif du refus :		
<b>Vu et certifié exact</b>			
Bertrange, le		<b>Signature :</b>	



# JOURNÉE DE L'ARBRE

18.11.2023



Les mois d'automne et d'hiver sont plus propices à des cambriolages en raison de la tombée avancée de la nuit et de la visibilité plus réduite. Dans ce contexte, la Police tient à rappeler qu'une bonne sécurisation mécanique de la maison, un système d'alarme, mais aussi la vigilance individuelle diminuent considérablement le risque d'être victime d'un cambriolage.

## CONSEILS ET COMPORTEMENT PRÉVENTIF

Adoptez les bons réflexes :

- Fermez systématiquement à clé vos portes extérieures, vos fenêtres et porte du garage, même en cas de courte absence.
- Activez toujours votre système d'alarme, même lors d'une courte absence.
- Éclairez votre domicile en fin de journée à l'aide d'une minuterie automatique.
- Informez vos voisins si vous êtes absents pendant une période plus longue.
- Signalez à la Police toute personne ou voiture suspecte.



## SAVIEZ-VOUS QUE...?

En moyenne, la durée d'un cambriolage ne dépasse pas 5 à 10 minutes (effraction et fouille de l'habitation). Les cambriolages peuvent aussi bien avoir lieu durant la journée que pendant la nuit.

En principe, un cambrioleur ne cherche pas la confrontation avec l'habitant et fuit lorsqu'il remarque que celui-ci l'a aperçu. Néanmoins, si l'habitant constate qu'un cambriolage est en cours, il est déconseillé d'affronter le cambrioleur de manière directe. Alertez plutôt la Police et signalez au cambrioleur qu'il n'est pas passé inaperçu, par exemple en faisant du bruit, en criant ou en allumant l'éclairage.





## QUE FAIRE...?

Si vous avez été victime d'un cambriolage, contactez immédiatement la Police au numéro d'appel d'urgence 113 et attendez l'arrivée des agents. Ne touchez à rien, ne jetez, ne rangez et ne nettoyez rien sur le lieu du crime afin de ne pas détruire des traces qui peuvent être importantes lors de l'enquête.

Pour plus d'**informations** et de **conseils**, renseignez-vous gratuitement auprès du service de prévention de la Police :

**SERVICE NATIONAL DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ**

 (+352) 244 24 40 33

 [prevention@police.etat.lu](mailto:prevention@police.etat.lu)

# TRAJET SCOLAIRE EN TOUTE SÉCURITÉ

Aujourd'hui, il fait encore nuit lorsque les enfants doivent se rendre à l'école et il fait à nouveau sombre lorsqu'ils s'apprêtent à rentrer chez eux.

Pour permettre aux écoliers de se rendre à l'école en toute sécurité, le Collège échevinal a distribué en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023 des gilets de sécurité à tous les enfants du cycle 1 au cycle 4.

Grâce à ces gilets, les écoliers sont parfaitement visibles pendant les heures sombres du matin sur le chemin de l'école ou lors d'une sortie scolaire. Les conducteurs voient également plus facilement les enfants sur la route et peuvent réagir à temps lorsqu'ils traversent la rue.





# EXPOSITION D'ART

10-12.11.2023



# KERMESSE

10-14.11.2023

Le 10 novembre, une nouvelle édition de la Bartrenger Kiermes a été officiellement ouverte en présence du conseil communal, de la Bartrenger Musek et de beaucoup d'enthousiastes de la kermesse.

Le premier verre a été offert par la commune ensemble avec la traditionnelle Kiermesham.

Pendant 4 jours, la kermesse a connu un grand succès, avec plein de sourires sur les visages de tous les visiteurs.



# FOIRE SENIORS

14.10.2023



# COLLECTE SAPINS DE NOËL

VEUILLEZ DÉPOSER L'ARBRE DEVANT VOTRE MAISON AVANT 08:00 HEURES



LUNDI  
08-01-2024

[www.bertrange.lu](http://www.bertrange.lu)



Commune de BERTRANGE

